

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 juin 2015  
Rapporteur :  
Madame Ariane FAYE**

**N° 27**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 16/06/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015  
(accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention à l'association 'Le manège enchanté' et à l'association  
'SOS Urgences Mamans'**

**Il s'agit de verser une subvention de fonctionnement à l'association « Le manège enchanté » et à l'association « SOS urgences mamans » pour un montant total de 1200 €.**

\*\*\*

Le manège enchanté est une association qui regroupe 30 assistantes maternelles agréées domiciliées sur la ville de Quimper. Elle a pour objectif de concourir à la professionnalisation des assistantes maternelles adhérentes à travers des échanges et des interventions d'intervenants spécialistes de certains domaines. En mars dernier, l'association a participé au forum de l'accueil individuel et à l'organisation de la conférence.

L'association permet également aux assistantes maternelles adhérentes d'organiser des activités pour les enfants qu'elles accueillent en faisant intervenir des professionnels de l'éveil corporel, culturel et artistique. Enfin, régulièrement au cours de l'année, l'association propose des temps festifs aux enfants et parents employeurs.

L'association « SOS Urgences Mamans » a pour but d'assurer un dépannage immédiat et temporaire à des parents confrontés à un problème inattendu de garde de leurs enfants : défaillance de la garde habituelle, maladie, rendez-vous imprévus, etc.

Ce service fonctionne de 7h30 à 19h du lundi au vendredi pendant la période scolaire.

L'association demande aux familles une participation pour contribuer à son fonctionnement.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 700 € à l'association « Le manège enchanté » et une subvention de 500 € à l'association « SOS Urgences Mamans » pour leur fonctionnement au titre de l'année 2015.

Le maire,

Ludovic JOLIVET